

Département des LANDES
MAIRIE de 40090 CAMPAGNE

Tél. 05 58 44 76 37

collecte-encombrants@campagne40.fr

REGLEMENT DES ENCOMBRANTS

LE SERVICE

Service public gratuit et sous conditions assuré par la collectivité de Campagne.

LE BENEFICIAIRE

Tout particulier vivant sur Campagne, à l'exception des professionnels, justifiant d'une incapacité physique, économique ou technique permettant l'évacuation des encombrants vers les déchetteries de l'agglomération du Marsan.

DEFINITION DES ENCOMBRANTS

Les encombrants correspondent aux déchets qui, du fait de leur poids ou et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

Nous entendons par encombrants :

- Du mobilier (table, chaises, canapé, armoire...),
- De matelas et sommiers
- D'appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...).

Sont refusés :

- Les encombrants nécessitant des filières de traitement spécifiques (toxicité ...) ou faisant appel à tiers ne pourra être ramassé.
- Les gravats ou déchets de chantier (dont baies vitrées, fenêtres...)
- Les éléments faisant partie de l'immobilier ou équipement d'une habitation (chaudière, cuve, petit électroménager, outillage ...)
- Les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) bénéficiant déjà d'un programme de collecte,
- Les pneus usagés (qui doivent être repris gratuitement par celui qui les vend ou les pose)
- Les bouteilles de gaz
- Toutes pièces de véhicules à moteur (carcasses de voitures, cyclomoteurs, tondeuses, batterie).
- Les cadavres d'animaux

Les encombrants doivent être facilement collectables et ne pas présenter de danger de manipulation.

Seuls seront ramassés les encombrants qui du fait de leur volume ne rentrent pas dans un coffre de voiture.

Département des LANDES
MAIRIE de 40090 CAMPAGNE

Tél. 05 58 44 76 37

collecte-encombrants@campagne40.fr

LA DEMANDE

La collectivité prend directement en charge chaque demande.

Soit par mail : collecte-encombrants@campagne40.fr

Soit par téléphone au 05 58 44 76 37 pendant les heures d'ouvertures du secrétariat de mairie

Le service communal sera plus vigilant à filtrer les demandes, cherchera à trouver toujours une solution pour le demandeur. Il pourra aiguiller sur les autres possibilités de traitement si l'encombrant n'est pas recevable.

MODALITES

Les ramassages se feront **sur rendez-vous** le bénéficiaire sera informé du jour de collecte.

La fréquence est d'une fois par mois, suivant le volume de demandes, le ramassage peut être programmés la semaine suivante. Seule les demandes faites auprès de la mairie ou des services techniques seront traitées.

L'ENLEVEMENT

Les encombrants sont déposés la veille du jour de collecte précisé sur le domaine public sans entraver la circulation piétonne ni gêner la circulation des véhicules 2 et 4 roues.

Il est possible de laisser les encombrants sur la propriété privée du bénéficiaire à condition que l'accès à un véhicule de type camion plateau soit possible. Dans ce cas, le bénéficiaire accepte que les agents du service technique municipal pénètrent dans la propriété privée.

Chaque pièce ne pourra excéder 50 kg.

Chaque usager ne pourra déposer plus de 4 objets volumineux

Chaque objet ne pourra excéder 2.50m linéaire

Le non-respect du règlement expose le contrevenant à des poursuites (abandon de déchets sur la voie publique)

Apport à la déchetterie de Saint Pierre du Mont

Saint-Pierre-du-Mont (Route de St Sever)

HIVER : Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h et 14h - 18h00. Samedi 9h00 - 12h et 13h30 - 15h30

ETE : Du lundi au vendredi : 7h30 - 12h et 12h30 - 14h30. Samedi 7h30 - 12h et 12h30 - 15h30

Bien cordialement,

Frédéric CARRERE

Maire de Campagne